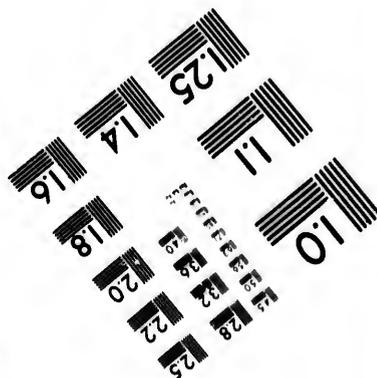
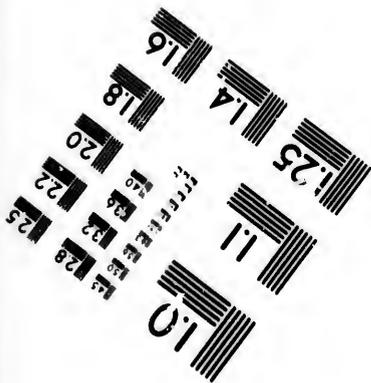
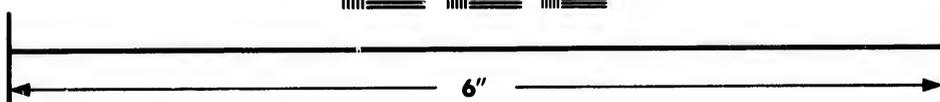
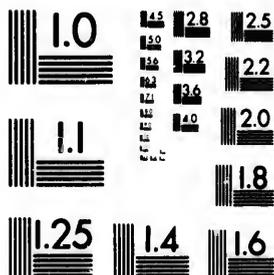


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25
28
32
36

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

01
10

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

| | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 10X | 14X | 18X | 22X | 26X | 30X |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12X | 16X | 20X | 24X | 28X | 32X |

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

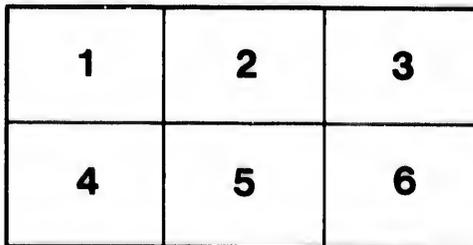
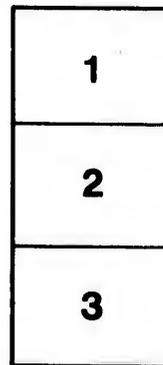
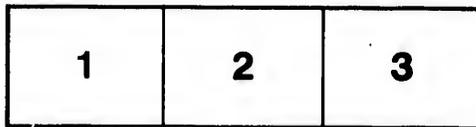
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

Ces Reflexions se trouvent
dans la:

Collection de Mémoires et de Relations
sur l'histoire ancienne et de Relations
des Indes occidentales au Canada.

Publiés sous le Bureau Récemment obtenu
et Historique de l'Inde. Société Littéraire
de France.

—
Bureau de l'Inde. Indes. 1840.

RÉFLECTIONS SOMMAIRES
SUR
LE COMMERCE
QUI S'EST FAIT EN CANADA ;

D'APRES UN MANUSCRIT A LA BIBLIOTHEQUE DU ROI A PARIS.

CE Document paroît avoir été rédigé après que la France eut perdu le Canada, car l'Auteur y fait mention de cet événement. Les détails donnés par l'Écrivain, et les connoissances qu'il déploye sur le Commerce qui s'est fait en Canada, font aisément présumer qu'il fut un Négociant instruit, et qui avoit été engagé dans le Commerce de cette Colonie pendant une longue suite d'années.

s
C
ce
et
au
de
ce
tie
te
fe
M
la
de
as
ou
us
po
qu
gu
po
20

RÉFLEXIONS SOMMAIRES

SUR LE COMMERCE QUI S'EST FAIT EN CANADA.

IL a été permis par une Ordonnance rendue pour le Canada, et qui a été enregistrée au Conseil Supérieur de cette Colonie, à toute sorte de personnes de quelque qualité et condition qu'elles fussent de faire le Commerce, même aux Officiers de le faire en gros et en détail, sans déroger.

Cette permission leur a été accordée pour l'avantage de cette Colonie ; les profits qui en ont résulté pour les particuliers, les ont mis successivement en état de défricher des terres incultes, et de changer de vastes forêts en des champs fertiles.

Jusqu'à l'époque de la guerre de 1744 les Denrées et les Marchandises y étoient à grand marché ; la déclaration de la guerre les fit alors augmenter très considérablement.

L'on n'en sera point surpris, en considérant qu'en temps de paix les Négocians étoient peu dans l'usage de faire assurer leurs Marchandises qu'ils faisoient venir d'Europe, ou du moins, qu'ils ne payoient dans les cas où ils vouloient user de cette précaution, qu'une prime de trois ou quatre pour cent, et que le Fret ne leur coûtoit que de cinquante à quatre-vingts francs par Tonneau. En 1744, dès que la guerre fut déclarée, les Assurances montèrent à vingt-cinq pour cent, et ont été portées ensuite à soixante ; le Fret à 200 livres le Tonneau, et ensuite jusqu'à 1000.

Les Denrées du crû de la Colonie ont eu de même une augmentation de prix progressive et relative à celui des Marchandises que les cultivateurs étoient obligés d'acheter.

Les Colons ayant été dans la nécessité d'abandonner la culture de leurs terres pour aller s'opposer aux efforts des ennemis, les terres sont restées presque sans culture, et les productions en ont été par une suite nécessaire presque anéanties ; une corde de bois, qui avant cette guerre ne coûtait communément que cinquante sols, ou trois ou quatre francs, a toujours valu depuis huit à dix francs au moins, sans que la Paix de 1748 y ait causé aucune diminution.

Le Canada n'a point profité de cette Paix dont l'Europe a jouy jusqu'en 1755 ; la guerre y a toujours continué, et l'on sait que c'est ce qui l'a occasionnée en Europe.

Par une suite des malheurs de la guerre, cette Colonie s'est trouvée totalement dé garnie et dépourvue de Marchandises depuis 1744 jusqu'en 1748 ; celles qui y ont été portées pendant les sept années de Paix depuis 1749 jusqu'en 1755 ont été bientôt consommées ; il a fallu en acheter considérablement pour le compte du Roy, tant pour satisfaire aux présens que Sa Majesté faisoit aux Sauvages en récompense des services qu'ils rendoient pendant la guerre, que pour fournir aux envoys faits à l'Acadie, et à la subsistance et approvisionnement d'un corps de 3000 hommes qui fut envoyé à la Belle-Rivière.

Outre ces motifs naturels d'une augmentation considérable dans les prix de toute sorte de Denrées et de Marchandises, il en est survenu d'autres qui les ont portées à un prix excessif, et qu'il seroit aisé de faire concevoir par le récit de quelques faits particuliers à cette Colonie.

Avant l'année 1755, le Roy n'avoit jamais envoyé d'es-

pèces monnoyées en Canada pour le payement des Troupes de la Marine qui y étoient entretenues ; pour y suppléer, Sa Majesté par une Ordonnance du y avoit établi une monnoie de cartes pour la valeur d'environ un million ; mais cette somme ne s'étant pas trouvée suffisante pour acquitter les dépenses du Roy qui étoient considérablement augmentées, M. Hoquart, alors Intendant de la Nouvelle France, fut obligé de faire des Billets de caisse qu'on appelloit Ordonnances ; ils eurent la même valeur et le même cours que la monnoie de cartes.

Au mois d'Octobre de chaque année, tous ceux qui avoient de ces deux sortes de monnoye, la portoient au Conseil des Trésoriers Généraux des Colonies ; le Trésorier Particulier leur donnoit en échange des Lettres de Change sur les Trésoriers Généraux ; elles étoient payables aux mois de Mars et d'Avril suivans ; l'exactitude du payement à leur échéance leur avoit établi un crédit qui avoit toujours entretenu la confiance de tous les Habitans du Canada.

Cette confiance s'est soutenue également jusqu'en l'année 1753. La Cour alors, par des vues d'arrangement économique, ayant envoyé des ordres à l'Intendant pour changer l'ordre et l'échéance de ces lettres de change, et l'ayant fixée en trois termes de payement d'une, deux et trois années à raison d'un tiers par chaque année, il en résulta un fâcheux effet :—ce fut de diminuer infiniment la confiance que l'on y avoit eue jusqu'à lors. Dès que les ordres furent notifiés, la Main d'œuvre, les Denrées, les Marchandises augmentèrent considérablement. Les Marchands dès lors fixèrent trois différens prix aux mêmes Marchandises, relatifs aux trois échéances de payement.

Ce ne fut pas le seul effet malheureux de cet arrangement : Tous les Commerçans tant du Canada que d'Europe,

inquiets de ces retards et des évènements fâcheux qui pouvoient en résulter pour leurs fortunes, les uns en France cessèrent de faire des envoys pour leur compte ; d'autres les diminuèrent des trois quarts et donnèrent ordre à leurs Correspondans de ne vendre leurs Marchandises qu'après qu'ils auroient été informés de la manière dont on tireroit ces traites dans la suite ; d'autres ne voulurent risquer d'envoyer aux Canadiens sur leurs demandes que pour le montant des lettres payables à la première époque, et réduisirent ainsi leurs envoys au tiers des demandes. Par l'exposé de ces faits qui sont constans, il est facile de juger de la rareté et par conséquent de la cherté des Marchandises.

Ce n'étoit cependant pas encore malheureusement le seul discrédit réservé à cette monnoie de papier ; en 1755 le Roy ayant envoyé en Canada de l'argent monnoyé pour le paiement des Troupes de Terre que Sa Majesté y fit passer la même année, ces Officiers et Soldats, qui achetoient sur les marchés ce dont ils avoient besoin, ne vouloient point recevoir des Habitans qui avoient à leur rendre, de la monnoie de papier ; ils n'y témoignoiént aucune confiance ; dès lors les Habitans sentirent la différence des espèces monnoyées à celles qui n'étoient qu'en papier ; ces Troupes, bientôt répandues dans toute la Colonie, ne firent que trop connoître leur méfiance ; elle devint générale.

Une couple de poulets, qui ne se vendoit que quinze ou vingt sols au plus en argent, coûtoit trente à trente cinq sols en papier ; une paire de souliers d'homme, dont la valeur étoit, en argent, de quatre livres dix sols ou cent sols, se vendoit huit à dix francs en papier.

Les Anglois, en cette même année 1755, prirent deux vaisseaux de guerre ; plusieurs navires marchands s'emparèrent du Fort de Beauséjour, dans l'Acadie Française, et commirent beaucoup d'hostilités qu'on regarda en Canada comme une déclaration de guerre.

Chacun alors réserva ce qu'il avoit à vendre, pour prévenir les risques qu'il y avoit à faire venir des Marchandises de France ; les années 1756 et 1757, et les suivantes jusqu'à la perte de la Colonie, devinrent encore de plus en plus fâcheuses ; les Assurances montèrent à cinquante et soixante pour cent ; le Fret, de quatre cent cinquante à mille livres le tonneau ; les trois quarts des navires qui étoient partis de différens ports furent pris : de sorte que le peu de Marchandises qui s'y rendoient y revenoient à des prix exorbitans.

Pour le faire connoître d'une manière plus sensible, il suffit de rapporter le calcul d'un Négociant sur le prix d'une Barrique de Vin, chargée en France pour le Canada :—

| | |
|---|-----------|
| L'on suppose qu'elle pourroit coûter, rendue à bord du vaisseau, la somme de | 50. lvs. |
| Pour mettre à couvert ces 50 lvs. il falloit payer d'Assurance 100 lvs ; la prime à 50 pour cent seulement, monte à | 50. lvs. |
| Commission et courtage de cette Assurance, .. | 2. lvs. |
| Fret de cette Barrique à 600 lvs. seulement pour le Tonneau, qui en contient quatre, .. | 150. lvs. |
| Coulage ordinaire, | 10. lvs. |
| Droits d'Entrée à Québec, | 12. lvs. |
| Frais de décharge et de Tonnelier, | 3. lvs. |
| <hr/> | |
| Total | 277. lvs. |

L'on voit par ce calcul que cette Barrique de Vin revenoit, rendue en Canada, à 277 lvs. en supposant même qu'il n'y eût pas eu un coulage extraordinaire ; ce qui, cependant, arrive souvent assez communément. Voilà donc une chose qui n'a coûté en France que 50 lvs, qui occasionne 277 lvs. de frais ; ce qui revient à 450 pour cent.

On laisse à estimer le prix que le Commerçant dut vendre cette Barrique de Vin, qu'on ne lui payera qu'avec une monnoye décriée, ou avec des Lettres de Change payables à une, deux et trois années de terme, dans lesquelles il n'y avoit que peu de confiance, surtout dans les dernières années où le payement en a été totalement suspendu.

Si ce Commerçant vend cette Barrique de Vin 300 lvs., l'on ne manquera pas de dire, comme on l'a dit, sans entrer dans l'examen d'aucun détail, qu'il vend à huit ou neuf cent pour cent, ou qu'il est honteux que l'on vende 300 lvs. une chose qui n'a coûtée que 50 lvs. en France.

Cependant, si cette Barrique n'est vendue que 300 lvs., elle ne donne qu'un profit de 23 lvs ; sur quoi il faut déduire l'intérêt du retard du payement des Lettres de Change, lequel, à six pour cent, monteroit à 36 lvs, savoir :

| | |
|---|---------|
| Pour 100 lvs. payables à un an de terme.. | 6 lvs. |
| 100 lvs. payables à deux ans..... | 12 lvs. |
| 100 lvs. payables à trois ans..... | 18 lvs. |

36 lvs.

De sorte que, non seulement ce profit apparent de 23 lvs. se trouve absorbé par ces 36 lvs. d'intérêts ; mais, pour toute conclusion, au lieu de profit, il y a 13 lvs. de perte, quoique l'on paroisse avoir vendu cette Barrique à huit à neuf cents pour cent de sa valeur.

Vin reve-
 éme qu'il
 ni, cepen-
 donc une
 occasionne

çant dut
 a qu'avec
 Change
 esquelles
 dernières
 u.

300 lvs.,
 ns entrer
 ou neuf
 e 300 lvs.

ue 300
 quoi il
 ettes de
 , savoir :
 6 lvs.
 2 lvs.
 8 lvs.

36 lvs.

e 23 lvs.
 ur toute
 quoique
 uf cents

L'on peut conclure de cet exemple, pour toutes les autres sortes de Marchandises.

Si l'on objectoit que les Marchandises sèches payent moins de Fret, n'étant pas d'un aussi grand encombrement que les liquides, l'on répondra que le prix des Assurances montera davantage : parcequ'une balle de Marchandises de l'encombrement d'une barrique vaut, en espèces, mille écus.

L'on convient, cependant, que ceux qui n'ont point fait faire d'Assurances et qui se sont exposés aux risques, ont gagné considérablement lorsque leurs Marchandises ont eu le bonheur de se rendre. Le risque qu'ils couroient de tout perdre, rendoit leur profit bien légitime ; surtout, dans un temps où, de vingt navires qui partoient pour le Canada, il ne s'en rendoit que six.

Il ne faut pas, d'ailleurs, comparer le Commerce des Colonies à celui qui se fait en France. Si l'on manque dans une Ville du Royaume, de quelque espèce de Marchandise, l'on est assuré de la trouver dans une autre qui est voisine : les Colonies n'ont pas la même ressource ; souvent, l'on y est forcé de prendre des Marchandises dont l'on n'a pas besoin, pour avoir celles dont l'on ne peut se passer ; la raison est fondée sur l'usage où sont les Marchands de ne vendre jamais une seule espèce de Marchandise : leurs magasins contenant un assortiment de toute espèce, il faut que ceux qui achètent prennent un peu de chaque chose, sans quoi le magasin se déserteroit, et le Marchand se trouveroit dans la nécessité de vendre le reste avec beaucoup de perte.

Le Commerce des Colonies change de face à chaque instant, suivant la bonne ou la mauvaise fortune des armemens. La prise d'un seul vaisseau pendant la guerre augmente souvent jusqu'à une valeur excessive le prix des Marchandises.

Le Canada, dans son Commerce, a encore quelque chose de particulier et différent des autres Colonies ; la navigation n'y est point libre toute l'année, à cause du froid ; le temps pendant lequel les navires y séjournent est une espèce de foire, où chacun fait ses ventes et ses achats.

Dès que les navires sont partis, à la fin d'Octobre, les Marchandises augmentent de prix, parceque ceux qui les ont achetées des Marchands forains pour les revendre, doivent naturellement y gagner ; ce gain est plus ou moins fort suivant les circonstances de la guerre, ou du plus ou du moins de consommation, et de la nature du payement.

Les circonstances fâcheuses dans lesquelles s'est trouvé le Canada par les suites de la plus longue guerre, faisoient hausser chaque jour le prix des Marchandises: l'Eau-de-Vie s'est vendue jusqu'à 200 lvs. la vette, ce qui fait 25 lvs. la pinte.

Le Lard salé, qui valoit originairement, c'est à dire, avant 1755, quinze sols la livre, a valu dans la suite jusqu'à six francs. Un Chapeau de laine, des plus communs, qui vaut quarante sols en France, s'est vendu quarante et cinquante francs, et les autres Marchandises en proportion.

Les pertes continuelles augmentoient la rareté chaque jour, et le décri des espèces a achevé la ruine.

F I N.

NADA.

que chose
navigation
; le temps
espèce de

tobre, les
qui les ont
, doivent
moins fort
plus ou du
ent.

est trouvé
faisoient
'Eau-de-
t 25 lvs.

re, avant
qu'à six
qui vaut
nquante

chaque

